

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est une formation supérieure courte se préparant en deux ans. Cette option du BTSA permet d'acquérir de solides notions d'économie générale, de comprendre la situation économique nationale, européenne et internationale du secteur agricole et agroalimentaire ; elle apporte également une formation méthodologique au diagnostic de l'exploitation agricole. Face à une économie en perpétuelle mutation, aux nouveaux enjeux en matière de politique agricole, les entreprises ont besoin de techniciens capables d'appréhender ces nouveaux défis et de proposer des solutions évolutives.

Conditions d'accès

- Être titulaire ou préparer un baccalauréat professionnel CGEA, un baccalauréat technologique de l'enseignement agricole ou de l'Éducation nationale, un baccalauréat S ou ES, ou un BTA.
- L'inscription et l'affectation se font exclusivement par le biais du site internet **www.admission-postbac.fr**, à partir du mois de janvier.
- Les demandes sont examinées par une commission, qui procède à un classement des candidatures compte tenu :
 - Des résultats scolaires obtenus en 1^{re} et en terminale
 - Des appréciations du conseil de classe
 - De la motivation du candidat
- L'avis d'affectation est notifié à chaque candidat fin juin *via* postbac.
- Cette formation de type modulaire exige :
 - des facultés d'analyse et de synthèse
 - une motivation réelle pour l'économie, la gestion, les techniques comptables et agricoles
 - une bonne expression écrite et orale
 - des aptitudes pour la communication, l'initiative et le sens des responsabilités

Une pédagogie de la réussite

- Mise en situation concrète avec la réalité du milieu socioprofessionnel, afin de permettre aux étudiants d'analyser et de comprendre leur futur secteur d'activité :
 - Travaux en groupe avec des techniciens d'organismes
 - Participation à des actions de développement : réalisation d'enquêtes, d'études de faisabilité et de prospective à la demande d'organisations professionnelles ou de collectivités locales.
- Méthodes pédagogiques faisant appel au travail personnel, à la recherche documentaire, aux techniques de communication.
- Mise en place de modules spécifiques, pour répondre aux enjeux de demain :
 - Prise en compte du développement durable dans les pays d'Europe
 - Diversification des exploitations, face à l'évolution de la politique agricole
- Stage de 12 semaines (9 semaines en exploitation agricole, 3 semaines en organisme para-agricole)

Une évaluation originale

Le diplôme du BTSA est obtenu pour :

- **50 % par les résultats du contrôle en cours de formation, sur les 2 ans**
- **50 % par les résultats de 3 épreuves terminales :**
 - expression française et culture socio-économique
 - épreuve professionnelle interdisciplinaire s'appuyant sur un diagnostic d'exploitation
 - soutenance du rapport de stage

Débouchés et poursuite d'études

Les débouchés sont nombreux et les fonctions très variées : conseil individualisé à l'entreprise, appui technique aux exploitants, participation à des actions de recherche, à l'élaboration de références, animation de groupes, de réunions, d'actions de formation...

- Conseiller agricole en chambre d'Agriculture, organismes techniques, groupements de producteurs, firmes...
- Agent technico-commercial (coopératives, négoce, assurances...)
- Conseiller d'entreprise en centre de gestion, banque...
- Technicien ADASEA, SAFER...
- animateur de groupe (syndicats...)
- Agriculteur, chef de culture...

Les poursuites d'études sont également possibles :

- Certificat de spécialisation (4 à 6 mois) dans un secteur complémentaire (informatique, fiscalité, techniques de commercialisation...)
- Acquisition d'une double compétence (domaine commercial, gestion des entreprises) : écoles de commerce, instituts de gestion...
- Poursuite d'études supérieures comptables et financières : le BTS « ACSE » donne l'équivalence pour 4 épreuves du DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières), pour des poursuites d'études en DECF et DESCF
- Préparation au diplôme d'ingénieur
- Licence professionnelle.

Structure de l'enseignement

☑ Un enseignement général (commun à tous les BTSA)

Traitement des données (70 h) et informatique (50 h)	120 h
Langue vivante (anglais : 120 h) et techniques d'expression et de communication (180 h)	300 h
Education physique et sportive	100 h

☑ L'analyse de l'environnement économique

Économie générale et droit du travail	90 h
Politiques agricoles	50 h
Adaptation aux marchés	60 h
Dynamique des systèmes agraires	50 h

☑ Connaissance des outils de gestion et diagnostic de l'exploitation

Techniques comptables, de gestion et fiscalité	260 h
Droit de l'exploitation	30 h
Développement local	30 h
Méthode d'approche globale de l'exploitation	40 h

☑ Une formation technique adaptée à l'agriculture régionale

Sciences agronomiques fondamentales	110 h
Conduite d'ateliers (grandes cultures, bovins, viticulture)	150 h
Conduite d'une activité innovante	40 h
Aviculture	40 h
Utilisation du matériel en commun	40 h

☑ Des activités pluridisciplinaires

Enseignement général	20 h
Etude de cas concrets	180 h

☑ Un module complémentaire

Développement durable d'un pays européen	40 h
--	------